

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Lundi 10 mai 2021
HEURE : 17 h 30
LIEU : Visioconférence

***** LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais
ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault

ORDRE DU JOUR

1. Séance à huis clos par visioconférence ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Démission de la directrice générale et greffière ;
4. Autorisation d'appel de candidature au poste de directeur général et greffier ;
5. Achat du rouleau compacteur usagé et crédit-bail ;
6. Questions du public ;
7. Levée de l'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié comme prévu par la Loi sur les cités et villes.

191-21

SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successifs et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page *Facebook*.

Adopté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

192-21

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

193-21

DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Thibault a remis sa démission au poste de directrice générale et greffière, laquelle prendra effet le 4 juin 2021 ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la démission de madame Mélanie Thibault au poste de directrice générale et greffière.

Adopté.

194-21

AUTORISATION D'APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les dépenses afférentes à la publication sur différents médias de l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et greffier ;

Que le conseil municipal autorise la signature de l'offre de service de remplacement temporaire de DGI, offert par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), pour une période initiale de trois (3) mois.

Que le conseil municipal autorise les dépenses prévues à cette fin et autorise le maire Pierre Janecek à signer pour et au nom de la Ville l'acceptation de l'offre de service.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 419.

195-21

ACHAT D'UN ROULEAU COMPACTEUR USAGE ET CREDIT-BAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, par la résolution no 162-21, l'achat d'un rouleau compacteur à Équipements Pinso Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE le financement par crédit-bail n'est offert que pour une période de 48 mois ou plus sur cet équipement ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution no 162-21 ;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que la soumission présentée par Les Équipements Pinso Ltée pour une somme de 49 500 \$ plus les taxes applicables, soit acceptée.

Que l'offre reçue par courriel, le 14 avril 2021, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

Que soit acceptée l'offre de financement de Hitachi Capital Canada pour l'acquisition d'un rouleau compacteur par crédit-bail pour un montant de 49 500 \$ plus les taxes applicables, frais et intérêts, sur une période de 48 mois.

Que le conseil municipal autorise la dépense et le paiement d'un loyer mensuel de 1 150,72 \$ plus les taxes applicables.

Que le fournisseur soit informé que ces équipements seront financés par un crédit-bailleur sur une période de 48 mois.

Que les documents, incluant les soumissions reçues et tous les documents liés à ces derniers, soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient tout au long reproduits.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Pierre Janecek, et la trésorière, madame Nicole Gingras, à signer tous les documents et contrats liés à cette résolution.

Adopté.

Cette dépense a déjà fait l'objet d'une certification de crédits à la résolution no 162-21.

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

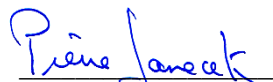
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

196-21

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.



Pierre Janecek, maire



Mélanie Thibault, greffière



Nicole Gingras, trésorier